DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

REVISION SPECIFIQUE N°1 du PLAN LOCAL DE L'URBANISME

Alex

ENTRE LAC ET MONTAGNES

REGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N°3-2-b	PROCEDURES		
	Mise à jour MP	ELABORATION PLU	REVISION SPECIFIQUE
Echelle : 1/5 000 ème	Décembre 2014	30 Mai 2016	2 Mars 2020

MODIFICATION SIMPLIFIEE	
1	
2	19 septembre 2017
3	21 novembre 2019

Conception

Territoires demain

Cabinet MICHEL GEO
Géomètre - Expert - Topographe
Chemin du Pré Fleuri - 74370 ANNECY
Tél : 04 50 52 49 49 - Fax : 04 50 52 49 50
Mail : annecy@michel-geo.com - Site Internet : www.michel-geo.com

Copyright : Les plans, documents, études et leurs annexes sont la propriété du Cabinet MICHEL GEO. Ils ne peuvent être utilisés, reproduits ou communiqués sans son autorisation préalable.

Fond cadastral : origine numérique (PCI) mise à jour : 09/2014 - Mode de projection : Lambert 93 - Système de coordonnées : RGF93 - Système altimétrique : IGN69 - Source : DGFIP - Extraction : 09/2014

Maître d'ouvrage :
Communauté de Communes du Lac d'Annecy
Le Mont
Catherine MOUTON

Arrêté préfectoral du 30 décembre 2016

Bureau d'études : ATELIER DEL'ORA
Rue du Pré des Noyers
74370 PRINGY

LEGENDE

ZONAGE

Zones urbaines :

- **UA** Zone urbanisée à caractère dominante d'habitat
- **UB** Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu
- **UBa** Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, à caractère d'accueil d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- **UC** Secteur urbanisé de confortement du Chef-lieu, soumis à OAP
- **UD** Secteur urbanisé à caractère dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif
- **UE** Zone urbanisée à caractère spécifique d'activités économiques
- **UEa** Zone urbanisée à caractère spécifique d'activités économiques, à régimes réservés
- **UEb** Zone urbanisée à caractère spécifique d'activités économiques relevant de l'assainissement collectif à risque nul

Zones à urbaniser :

- **1AU** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à caractère dominante d'habitat, soumis à OAP
- **2AU** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à caractère dominante d'habitat, relevant de l'assainissement non collectif, soumis à OAP
- **3AU** Zone d'urbanisation future à court ou moyen terme à caractère spécifique d'activités économiques soumise à OAP
- **4AU** Zone d'urbanisation future à long terme à caractère de confortement du Chef-lieu

Zones naturelles :

- **N** Inconstructible
- **Ng** Secteur du gardien d'un équipement touristique (camping-car remisage)
- **Nc** Secteur du gestion des cimetières

Zones agricoles :

- **A** Inconstructible
- **Ag** Secteur du gardien d'un équipement touristique (camping-car remisage)

AUTRES

Au titre de l'article R.123-11 du Code de l'Urbanisme

- Secteur soumis à risque naturel fort

Au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

- Prospective tête d'intérêt patrimonial ou architectural
- Élément d'intérêt patrimonial ou architectural
- Espace non bâti d'intérêt patrimonial
- Élément ou patrimoine remarquable
- Secteur d'intérêt paysager
- Espace libre de mise en valeur
- Ilôts de sur paysage

Au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

- Secteur d'intérêt écologique
- Zone humide à protéger
- Corridor écologique

Au titre de l'article L.151-41 du Code de l'Urbanisme

- Espace boisé classé

Au titre de l'article L.151-11 du Code de l'Urbanisme

- Ouvrage de stockage et d'usage

A titre indicatif
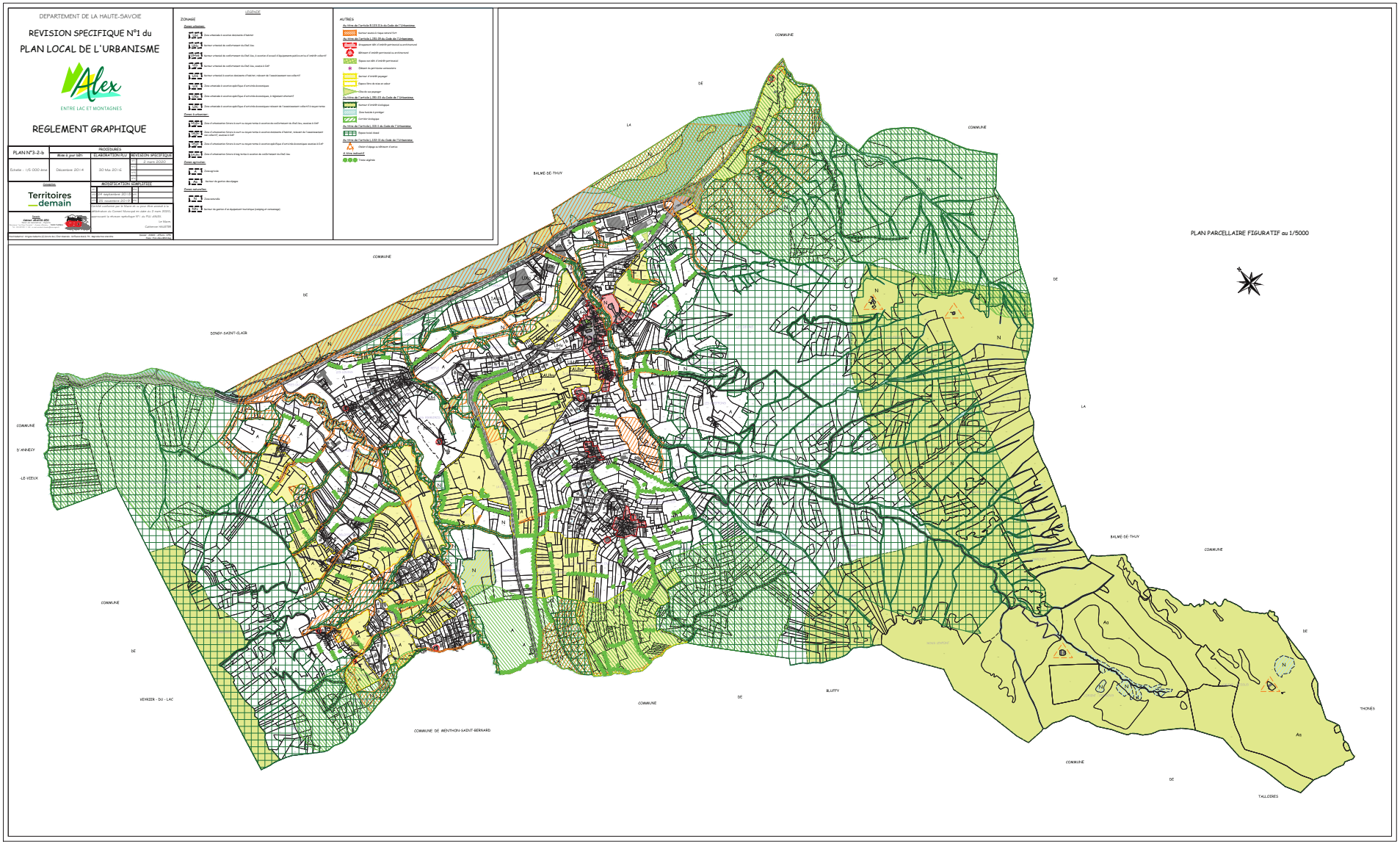
- Voies digitale